

Retraite des sapeurs-pompiers : positif mais incomplet

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) se félicite de l'esprit de dialogue et de la tonalité positive des échanges lors de la réunion tenue hier entre Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, Laurent Nunez, secrétaire d'Etat, Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire aux retraites, les représentants des financeurs des services départementaux d'incendie et de secours (ADF, AMF) et l'intersyndicale sur la situation des sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre de la future réforme des retraites.

Les conclusions de cette séance de travail laissent entrevoir des avancées et des réponses concrètes aux attentes des sapeurs-pompiers de France, exprimées en leur nom par Grégory Allione, président de la FNSPF, en clôture de leur congrès national le 21 septembre dernier à Vannes :

-Comme pour l'ensemble des agents exerçant des missions régaliennes, le maintien du classement en catégorie active et de la possibilité d'un départ à la retraite à 57 ans, juste contrepartie aux sujétions particulières et à la dangerosité du métier :

« L'opportunité de la prochaine réforme des retraites doit également être saisie pour garantir l'attractivité du métier. Nous demandons, comme le propose le rapport DELEVOYE, le maintien d'un âge de départ à la retraite anticipé et du classement en catégorie active, compte tenu des sujétions et des risques inhérents à notre profession » ;

-Mais aussi, la mise en place du principe de la portabilité des droits acquis et bonifiés, attendue depuis de nombreuses années pour garantir la continuité statutaire, lever un frein à la mobilité professionnelle et assurer le bénéfice des droits individuels acquis en cas de reconversion ou de cessation d'activité :

« Mais nous devons être plus ambitieux, et remédier notamment aux échecs de la réforme des emplois supérieurs de direction de 2016. L'instauration d'un système universel par points doit, en particulier, permettre de garantir enfin aux sapeurs-pompiers professionnels une véritable continuité statutaire en cas de mobilité professionnelle hors des SDIS, et de bénéficier d'une portabilité de leurs droits. »

Le cycle de réunions programmé dans les prochaines semaines devra permettre de préciser les modalités concrètes de déclinaison de ces différentes mesures.

De plus, et comme à son habitude, la FNSPF est en contact régulier sur ces questions avec le Gouvernement. Demain, lors d'une rencontre avec le ministre de l'Intérieur à Montauban, le Président rappellera toutes les attentes des sapeurs-pompiers professionnels exprimées au congrès, et l'enjeu du volet relatif à la solidarité nationale de la réforme des retraites pour répondre aux 195000 sapeurs-pompiers volontaires (79% des effectifs).

Pour répondre au malaise actuel ressenti par les sapeurs-pompiers face à l'explosion de leur sollicitation opérationnelle et à la perte de sens de leurs missions, cette réforme devra en effet prendre en compte l'ensemble de la force et ne pas laisser sur le bord du chemin les sapeurs-pompiers volontaires, qui assurent les deux tiers du temps d'intervention auprès des populations dans les territoires.

Leur engagement citoyen altruiste, sans équivalent, mérite l'expression de la reconnaissance et de la solidarité de la Nation sous la forme d'une bonification de droits en remplacement de l'actuelle prestation de fin service, aux effets insuffisants, conformément à la proposition du rapport de la Mission Volontariat remis le 23 mai 2018 au ministre de l'Intérieur par Fabien Matras, député (LREM, 83), Catherine Troendlé, vice-présidente du Sénat (LR, 68), Olivier Richefou, président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (UDI, 53), Pierre Brajeux, vice-président du MEDEF, et Eric Faure, alors président de la FNSPF.

Fixant le cap, le président de la République s'est exprimé favorablement et régulièrement sur cette perspective depuis l'annonce et le lancement de cette réforme.

Il est désormais temps de passer aux travaux pratiques.

La FNSPF demande donc le lancement rapide, entre les parties concernées, de la concertation interministérielle prévue à ce sujet par le plan d'action gouvernemental 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Retrouvez toute l'actualité de la Fédération sur

pompiers.fr, [Twitter](#) et [Facebook](#)